



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Préfecture

Beauvais, le 23 NOV. 2016

Secrétariat Général

Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme
Affaire suivie par Mme Laurence Mekhalfia
Tel : 03 44 06 12 76
Fax : 03 44 06 12 56
Courriel : laurence.mekhalfia@oise.gouv.fr

Le Préfet de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les Maires
Messieurs les Sous-préfets (pour information)

Objet : Travaux de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

P. J. : 1 arrêté
1 certificat d'affichage.

La présente circulaire informe le public de l'autorisation donnée au personnel de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) de pénétrer en propriétés publiques et privées pour l'exécution de divers travaux.

J'ai l'honneur de vous adresser copie de mon arrêté du 21 novembre 2016 autorisant les agents de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) ainsi que les personnes qu'il mandatera à cet effet, à pénétrer, dans les conditions prévues aux articles 1 et 2 dudit arrêté, dans les propriétés publiques ou privées situées sur le territoire de votre commune afin d'effectuer des opérations de géodésie, de nivellement, de gravimétrie, de stéréopréparation, de levé des données, de révision des cartes, de l'installation de repères et bornes et de l'inventaire forestier national qui pourraient s'avérer nécessaires.

Je vous serais obligé de bien vouloir prendre connaissance attentivement des dispositions de cet arrêté et de veiller à ce qu'il soit affiché à la porte de la mairie et dans tout autre endroit réservé à cet usage.

Vous voudrez bien me retourner le certificat d'affichage, ci-joint, dûment rempli.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile, de même que ceux de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), dont il vous est également possible de prendre l'attache (73 avenue de Paris 94165 Saint-Mandé cedex - 01.43.98.81.69).

Cet arrêté est également consultable sur le site internet de la préfecture : www.oise.gouv.fr - rubrique publications - publications légales - circulaires année 2016.

Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire général


Blaise GOURTAY

